

## *Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM)*

*Plus de quatre-vingts organismes se sont regroupés en partenariat pour créer le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal. Le but de cette démarche collective est de sauvegarder un **minimum de 12 %** du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec. Ce patrimoine naturel est menacé de disparition alors qu'il recèle la plus grande biodiversité au Québec. Le projet de parc vise ce vaste domaine écologique dont la superficie s'étend des Basses-Laurentides jusqu'à la frontière américaine et du Suroît à Sorel. Ce projet d'envergure compte établir une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec - une ceinture verte de forêts, de milieux humides, de terres agricoles, de plaines inondables et d'îles, tous reliés par les corridors verts, les ruisseaux et les grandes rivières qui sillonnent le Québec méridional.*

**Partenaires de l'Année internationale de la biodiversité**

### **Mémoire**

## **Avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme**

**25 avril 2011**

#### **Préparation : Comité du PPÉAM**

Tommy Montpetit, porte-parole

David Fletcher, porte-parole

Glenn Garner

Sylvia Oljemark

Philippe Blais

Maxime Tremblay

**Rédaction : Sylvia Oljemark**

# *Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM)*

## **Mémoire** **Avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme**

### **TABLE DES MATIÈRES**

#### **INTRODUCTION**

Requête urgente

Nouveaux plans d'urbanisme et le protocole de Nagoya

Patrimoine du Québec

Il est temps d'agir – la dégradation se poursuit.

Tout n'est pas perdu. Plusieurs villes en sont la preuve dont : Ottawa, Toronto, Vancouver et Longueuil.

Les municipalités possèdent maintenant tous les outils pour préserver la biodiversité

#### **CONTEXTE/HISTORIQUE**

Le Partenariat du PPÉAM : Slogan

L'objectif de 12% augmentera en 2012

Les Partenaires : regroupements de citoyens

Partenaires municipaux : résolutions du Conseil

Appui considérable

#### **OBJECTIFS DU PARTENARIAT**

Protéger et restaurer le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme

Les meilleures terres agricoles du Québec

Concept du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal

Montréal et le Québec méridional : Un modèle universel de la préservation de la biodiversité

#### **CONCLUSION**

Parc Écologique de l'Archipel de Montréal : Bienfaits inestimables

Retombées économiques

Un énorme potentiel éducatif : un investissement pour l'avenir

La nature : une générosité sans limites – « Capital naturel »

La Ceinture verte : la terminologie peut être trompeuse

Le Québec et le Canada doivent honorer leurs engagements formels

#### **RÉFÉRENCES**

a) liens, dans l'ordre présenté dans le texte

b) bibliographie

c) cartes (2) à la toute fin

## **INTRODUCTION**

### **Requête urgente**

Ce mémoire est une requête urgente faite à l'intention des gouvernements du Québec et du Canada, plus précisément au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), aux municipalités régionales de comté (MRC), aux municipalités locales, aux arrondissements et aux autres MRC et municipalités du Québec méridional.

Les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM) implorent ces instances gouvernementales de profiter de la révision actuelle de l'Avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme pour inclure une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec comme composante intégrale et essentielle à son nouveau plan d'aménagement du territoire. Conformément à cette loi, les municipalités vont adopter des nouveaux plans d'urbanisme pour une période ferme de cinq ans. Si la préservation des derniers milieux naturels du Québec méridional ne fait pas partie de ces plans d'aménagement, la perspective de l'existence d'une ceinture verte sera à tout jamais perdue. L'empiètement sur les espaces naturels au cours des cinq prochaines années ne laissera que peu d'écosystème à protéger. Le « développement durable » sera donc un constat d'échec pour le Sud-Ouest du Québec qui comporte des caractéristiques écologiques uniques.

Les partenaires exigent qu'une action politique soit rapidement prise pour protéger concrètement ce patrimoine naturel qui recèle la plus grande diversité au Québec et qui est menacé de disparition.

### **Nouveaux plans d'urbanisme et le protocole de Nagoya**

La mise en application des nouveaux plans d'urbanisme pour les années à venir coïncide avec celle du Protocole de Nagoya 2012, adopté en octobre 2010. Le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique appelé aussi « l'Objectif d'Aichi », qui s'échelonne sur une période de dix ans, proposera des mesures visant à : « déterminer les facteurs responsables de la diminution de la biodiversité, réduire les contraintes sur la biodiversité, sauvegarder la biodiversité, etc. », et ce, à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale. La Ville de Montréal, représenté par le maire Gérald Tremblay également président du CMM, a joué un rôle prédominant - parmi les 200 villes représentées - au Sommet de Nagoya. Montréal est en outre la ville hôte du « Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ». Il est par conséquent tout à fait de mise que les autorités régionales et locales prennent les mesures appropriées pour aménager une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec; un réseau d'espaces naturels verts et bleus protégés : Le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal

### **Patrimoine du Québec**

La fierté du Québec est en jeu. L'héritage culturel, historique et environnemental des québécois est menacé. La métropole est le moteur économique du Québec. Cette métropole se doit d'être à la hauteur : Montréal et le Sud-Ouest du Québec (50% de la population y occupe 1% du territoire) doivent se positionner au même rang que les autres grands centres urbains canadiens et nord-américains qui ont implanté des ceintures vertes sur leur territoire.

### **Il est temps d'agir – la dégradation se poursuit.**

Le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme, zone cible pour le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, possède la plus riche biodiversité de tout le Québec; toutefois 85% de son couvert forestier et 95% de ses milieux humides ont été anéantis et la plupart des ruisseaux modifiés - MAMROT souligne que la viabilité de la biodiversité requiert un couvert forestier de 30%. Cette zone a subi la plus grande perte et fragmentation d'habitats et comporte le plus grand nombre de plantes et d'animaux menacés

dans tout le Québec. Seul 3,4% du domaine est protégé comparativement à la norme internationale de 12%. En plein centre de la zone cible, la Ville de Montréal n'a protégé que 5,2% en milieux naturels sur toute l'île de Montréal et 9.6% de son territoire comporte des sols contaminés.

**Tout n'est pas perdu. Plusieurs villes en sont la preuve dont : Ottawa, Toronto, Vancouver et Longueuil.** Les ceintures vertes d'Ottawa et de Vancouver sont reconnues comme des modèles de réussite à travers l'Amérique du Nord. Toronto protège ses bassins versants depuis 1954. L'Ontario et la ville de Toronto ont créé depuis 2005 une ceinture verte de 728 000 hectares. Sur la scène locale, l'agglomération de Longueuil est devenue un chef de file à l'avant garde de la protection des milieux naturels en assurant une remarquable préservation de 13% de son territoire.

[Plan de conservation et de gestion des milieux naturels](#)

### **Les municipalités possèdent maintenant tous les outils pour préserver la biodiversité**

Une décision juridique importante, promulguée le 3 mai 2010 (9034-8822 Québec inc. c. Sutton (Ville de) [1]), accroit les pouvoirs des municipalités afin qu'elles puissent protéger leur écosystèmes et préserver la biodiversité. Ce jugement constitue un précédent pour les instances locales, car il leur accorde une pleine marge de manoeuvre pour appliquer les mesures requises en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur le développement durable. Cette dernière définit « les grands principes sur lesquels s'appuient les mesures pour protéger l'environnement et assurer la pérennité de la forêt privée ».

Dans l'analyse de « l'affaire Sutton », Me Jean-François Girard conclut : «On peut maintenant espérer que ces importants précédents inciteront les municipalités du Québec à jouer un rôle davantage proactif dans la protection de la qualité des milieux de vie de leurs citoyens et la mise en œuvre d'un développement véritablement durable sur leur territoire ».

## **CONTEXTE/HISTORIQUE**

### **Le Partenariat du PPÉAM : Slogan**

*Plus de quatre-vingts organismes se sont regroupés en partenariat pour créer le **Parc Écologique de l'Archipel de Montréal**. Le but de cette démarche collective est de sauvegarder **un minimum de 12 %** \* du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec. Ce patrimoine naturel est menacé de disparition alors qu'il recèle la plus grande biodiversité au Québec. Le projet de parc vise ce vaste domaine écologique dont la superficie s'étend des Basses-Laurentides jusqu'à la frontière américaine et du Suroît à Sorel. Ce projet d'envergure compte établir une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec - une ceinture verte de forêts, de terres agricoles, de milieux humides, de plaines inondables et d'îles, tous reliés par les corridors verts, les ruisseaux et les grandes rivières qui sillonnent le Québec méridional.*

### **L'objectif de 12% augmentera en 2012**

Un communiqué de presse du Sommet de Nagoya sur la biodiversité (Nagoya, Japon 29 octobre 2010) relate que 193 parties signataires de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont accepté les objectifs visés.

*Parmi ces objectifs, les parties s'engagent à :*

- *réduire au moins de moitié ou, lorsque possible, à près de zéro, le taux de perte des habitats naturels, y compris les forêts ;*
- *protéger 17 pour cent des zones terrestres et d'eaux continentales...;*
- *conserver et restaurer au moins 15 pour cent des zones dégradées.*

Le PPEAM encourage par conséquent les autorités locales à prendre maintenant les mesures nécessaires pour atteindre les nouveaux objectifs qui entreront en vigueur en 2012. Il serait particulièrement avantageux de cibler des objectifs pour les ruisseaux qui se sont passablement dégradés dans la région.

### **Les Partenaires : regroupements de citoyens**

Plus de quatre-vingts (80) organismes partenaires, le double depuis son lancement officiel en 2007, représente des regroupements de citoyens de la région. Plusieurs de ces organisations luttent depuis des années pour sauvegarder les écosystèmes naturels au sein de leur communauté. Ces regroupements ont fourni des données pour l'élaboration d'une « carte préliminaire » pour le PPEAM. Entre 2003 et 2007, les bénévoles de la Coalition Verte – un partenaire fondateur – promeuvent l'initiative d'une ceinture verte. Les Partenaires se partagent depuis lors sa gestion. Le Comité des Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal est le comité de direction. Le partenariat ne cesse de s'agrandir.

[carte préliminaire](#) [Logos et partenaires](#)

### **Partenaires municipaux : résolutions du Conseil**

Le partenariat comprend aussi une quinzaine de villes et arrondissements. Plusieurs partenaires municipaux se sont ralliés à cette cause lors de l'Année internationale de la biodiversité en 2010; d'autres vont rejoindre les rangs au cours de l'Année Internationale de la Forêt. Les partenaires municipaux et leurs Conseils respectifs ont adopté des résolutions en faveur de la création d'une ceinture verte pour Montréal et le Sud-Ouest du Québec. Ces résolutions n'ont pas été seulement adoptées, mais également envoyées, tel qu'écrit dans les résolutions : *Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement, ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.* [Une résolution type](#)

Des négociations ont été entamées avec Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal, dirigeant de l'agglomération et président de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). Monsieur Tremblay devrait se positionner comme le chef de file dans la réalisation de ce projet d'envergure portant sur la biodiversité, projet qui sera reconnu à l'échelle mondiale.

### **Appui considérable**

Depuis 2003, les appuis à la création d'une ceinture verte ont pris de l'ampleur. L'ancien ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Thomas Mulcair, a été un mentor et un canalisateur du projet depuis le tout début. Lorsqu'en 2006, M. Mulcair a été démis de ses fonctions, une occasion de faire avancer ce projet venait de s'éteindre : il était sur le point d'annoncer des mesures pour la création du parc lorsqu'il a quitté le gouvernement du Québec. De nombreux politiciens ont envoyé des lettres d'appui au projet du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal. Les chefs des principaux partis politiques du Québec et du Canada ont tous manifesté par écrit leur ardent soutien - tous, sauf le Parti libéral de Jean Charest (jusqu'à ce jour) et celui du Parti conservateur de Stephen Harper. Des discussions se poursuivent avec des fonctionnaires municipaux, de la CMM et du Québec et avec des leaders politiques de tous les niveaux. Sur la scène internationale, Christine Alfsen-Norodom de l'UNESCO a déclaré : « Le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal est tout à fait compatible à l'INITIATIVE URBIS des Nations Unies et Montréal deviendrait une Biosphère urbaine mondiale ».

[Lettres](#)

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a honoré le PPEAM en 2010 pour le travail accompli depuis toutes ces années en vue de la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal. La CDB a invité notre partenariat à se joindre à celui des Partenaires de l'Année internationale de la biodiversité. Le PPEAM a fièrement accepté cette offre.

## **OBJECTIFS DU PARTENARIAT**

### **Protéger et restaurer le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme**

Le domaine bioclimatique de Montréal et du Sud-Ouest du Québec se distingue par une richesse en espèces et en habitats. Ce domaine - zone cible pour le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal – représente la dernière limite au nord pour de nombreuses espèces du sud que l'on ne retrouve nulle part ailleurs au Québec. Le micro climat, crée par la confluence d'importants cours d'eau, rehausse les caractéristiques spécifiques de cette région. Ce domaine recèle des marais, des tourbières et autres zones humides abritant des plantes et animaux distincts au Québec. Étant à l'origine entièrement recouvert de forêts, cette zone ne comporte maintenant que quelques vestiges forestiers très clairsemés. L'urbanisation accrue met en péril les habitats et les espèces, uniques au Québec.

Pour toutes ces raisons, les Partenaires se sont ralliés pour créer le Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, en y consacrant du temps et en utilisant leur savoir-faire pour mettre fin à la dégradation de la biodiversité de la région et pour rétablir les écosystèmes et assurer leur viabilité.

### **Les meilleures terres agricoles du Québec**

Les terres agricoles du domaine bioclimatique de l'érablière comportent plusieurs composantes : terres cultivées, forêts, rives et terrains en friche. Ces terres ont une valeur écologique très importante, car elles fournissent un habitat pour les animaux et les oiseaux, dont plusieurs espèces sont en déclin. Le nouveau Millénaire doit faire appel à notre sagesse : il faut protéger les terres nourricières. Les réserves de nourritures à travers le monde s'épuisent et la demande en énergie pétrolière augmente. Exploiter les terres agricoles près des marchés urbains pour la consommation locale, s'avère plus judicieux que de faire venir des produits alimentaires d'un peu partout dans le monde par divers moyens de transport. Il sera donc possible d'enrayer l'émission des gaz à effet de serre (GES), responsables du changement climatique. Les terres sur l'Île de Montréal et alentour ont un fort potentiel agricole : elles sont les plus fertiles du Québec. Le micro climat de l'Île retarde le gel au sol et fournit une période de croissance prolongée permettant une récolte plus abondante. L'empiètement incessant sur les terres agricoles dans les zones urbaines et en périphérie, dénote une absence manifeste de vision à long terme. Ces terres sont une composante essentielle à la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal.

### **Concept du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal**

Les constituants naturels du domaine bioclimatique sont morcelés et souvent éloignés l'un de l'autre. Le PPEAM a élaboré une approche innovatrice pour sauvegarder l'exceptionnelle biodiversité de la région. Une approche conventionnelle visant à protéger une vaste portion de terre non morcelée n'est plus réaliste. Afin de faciliter le déplacement des espèces animales et la régénération de la végétation, la seule avenue envisageable est de créer des corridors entre les espaces verts naturels qui subsistent encore. Les forêts, les terres agricoles, les plaines inondables, les milieux humides et les îles doivent être reliés par des corridors verts, des ruisseaux et des rivières du Sud-Ouest du Québec : c'est la seule solution viable.

**Montréal et le Québec méridional : Modèle universel de la préservation de la biodiversité** Le projet de parc vise le vaste domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme dont la superficie s'étend des Basses Laurentides jusqu'à la frontière américaine et du Suroît à Sorel. Ce projet de conservation, unique en son genre, va permettre la sauvegarde d'une biodiversité incomparable au Québec. Des corridors naturels reliant tous les sites à l'intérieur de la zone cible et qui pourraient s'étendre jusqu'en Ontario et aux États-Unis, favoriseraient la prolifération et la croissance de la biodiversité. Le PPEAM encourage vivement les instances gouvernementales à annoncer la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, en commençant par instaurer un oasis vert à travers le territoire de la CMM au cœur du domaine écologique.

La création du Parc écologique satisfera à la promesse du « développement durable » promulgué par le gouvernement du Québec et confirmera le rôle de chef de file que la Ville de Montréal s’est taillée sur la scène internationale, ainsi que la promotion faites par le maire Gérald Tremblay sur la conservation de la biodiversité à l’échelle mondiale. De plus, la création du Parc écologique représentera un apport majeur de la part du gouvernement du Québec à l’égard des engagements qu’il a pris lors de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.

La réalisation sans précédent de ce projet d’envergure sera une victoire pour le gouvernement du Québec, Montréal et le Québec méridional. Le Parc Écologique de l’Archipel de Montréal fera l’envie de toute la planète en se qualifiant comme un « modèle universel de conservation de la biodiversité ».

## **CONCLUSION**

### **Parc Écologique de l’Archipel de Montréal : Bienfaits inestimables**

Le Parc Écologique de l’Archipel de Montréal va améliorer la qualité de vie des citoyens dans le Sud-Ouest du Québec. Les communautés qui s’implanteront dans cette région pourront intégrer des trames vertes dans leurs quartiers en ouvrant ainsi l’accès à la ceinture verte. Les communautés existantes pourront réintégrer des éléments de la nature dans leur milieu urbain. De plus en plus de recherches scientifiques confirment que le fait de vivre près des espaces naturels riches en biodiversité est très bénéfique sur la santé physique et psychologique. Un contact quotidien avec la nature génère une plus grande productivité, créativité et responsabilité sociale. Les jeunes enfants en pleine période de croissance sont les premiers à en bénéficier. D’une manière générale, les coûts reliés aux soins de santé diminuent.

#### [Les espaces verts urbains et la santé](#)

Les citoyens récolteront aussi des avantages supplémentaires. Un environnement naturel atténue les effets de la pollution urbaine de l’air, du sol et de l’eau; modère la température ambiante; neutralise les effets reliés aux îlots de chaleur et au changement climatique; dissipe la matière particulaire et les émissions de GES; capte le carbone, etc.

### **Retombées économiques**

Les paysages verts, en améliorant la qualité de vie en général, sont une source d’attrait non seulement pour les individus, mais également pour les investisseurs potentiels et les entreprises. Les possibilités « éco-récréo-agricolo-touristiques » sont innombrables pour : les amateurs de la nature, les randonnées de plein air, les fervents de ski, de canot, de kayak; la viticulture, les vergers, les gîtes, auberges, restaurants, etc.

### **Un énorme potentiel éducatif : un investissement pour l’avenir**

Il est important de considérer également, que l’incomparable diversité des habitats et des espèces de l’écozone représente un laboratoire à ciel ouvert pour des études scientifiques et des recherches écologiques. Les jeunes d’aujourd’hui et de demain vont aussi pouvoir bénéficier de ces outils éducatifs afin de les sensibiliser à l’environnement qui les entoure. La jeunesse doit pouvoir jouir pleinement de cet héritage environnemental qui leur revient de droit. Ces jeunes vont bâtir la société durable de demain.

### **La nature : une générosité sans limites – « Capital naturel »**

Le professeur américain, Robert Constanza, a estimé en 1998, que les services rendus à l’homme par les écosystèmes naturels planétaires sont de 33 000 milliards \$ annuellement. La Fondation Suzuki travaille présentement sur une étude visant à quantifier le « Capital naturel » des ceintures vertes dans quelques villes canadiennes. Les résultats de cette étude seront inestimables pour le Parc Écologique de l’Archipel de Montréal. La prestigieuse Fondation Suzuki s’est jointe au partenariat.

## La Ceinture Verte : la terminologie peut être trompeuse

Bien que le terme « ceinture verte » soit officiellement accepté, il peut être trompeur. Pour plusieurs, ce terme donne l'image d'un étroit pourtour en continu d'espaces verts protégés dans le périmètre entourant l'Île de Montréal, avec en son centre : la Métropole – une île comprenant des « environnements » construits de toute pièce! Visualisons plutôt, un réseau vert et bleu, telle une mosaïque de milieux naturels du vaste domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme, reliés par des ruisseaux, rivières et des corridors verts....

*La Métropole, verdoyante et revitalisée, sera indéniablement le cœur du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal. Imaginez! L'île de Montréal avec des écosystèmes et écoterritoires protégés, des parcs et des sites détériorés « renaturalisés », des ruisseaux, des rivages et plages réaménagés, le tout relié par des corridors verts facilitant le déplacement des espèces animales et permettant la régénération des plantes naturelles. Les montréalais auront ainsi un plus grand accès à un environnement écologique riche et diversifié.*

(EXTRAIT : Mémoire de la Coalition Verte - Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels - Bilan 07 et 08 - traduction )

## Le Québec et le Canada doivent honorer leurs engagements officiels

Le PPÉAM s'inquiète de voir disparaître rapidement les milieux naturels. Ils demandent donc que les gouvernements du Québec et du Canada respectent les engagements relatifs à la Convention sur la biodiversité des Nations Unies qu'ils ont officiellement signée en 1992. Monsieur Jean Charest occupait alors le poste de ministre de l'Environnement au gouvernement fédéral. L'Assemblée nationale avait aussi donné son accord officiel. Aujourd'hui, le PPEAM exige la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, tout comme il l'a fait lors des conférences de presse tenues le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 11 septembre 2010.

D'autant plus que, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), est sur le point de décider du sort des derniers milieux naturels du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme dans son nouveau plan d'aménagement : **Avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme.**

[Pochette de presse 09 11 2010](#)

## RÉFÉRENCES

### a) liens, dans l'ordre présenté dans le texte

[Plan de conservation et de gestion des milieux naturels](#)

[http://www.longueuil.ca/vw/asp/gabarits/Gabarit.asp?ARBO\\_CATEGORIE\\_PERE\\_SEL=7%DF26%DF2129%DF2133&ID\\_CATEGORIE=2133&ID\\_MESSAGE=26849&CAT\\_RAC=7](http://www.longueuil.ca/vw/asp/gabarits/Gabarit.asp?ARBO_CATEGORIE_PERE_SEL=7%DF26%DF2129%DF2133&ID_CATEGORIE=2133&ID_MESSAGE=26849&CAT_RAC=7)

[\[1\]](#)

[http://www.cqde.org/analyses/l%e2%80%99affaire-sutton-et-la-protection-du-couvert-forestier-une-porte-ouverte-sur-le-developpement-durable#\\_ftn1](http://www.cqde.org/analyses/l%e2%80%99affaire-sutton-et-la-protection-du-couvert-forestier-une-porte-ouverte-sur-le-developpement-durable#_ftn1)

[carte préliminaire](#)

<http://www.greencoalitionverte.ca/parc/Carte%20preliminaire%20du%20PPEAM%20mars%202009.gif>

[Logos et partenaires](#)

<http://www.greencoalitionverte.ca/parc/PPEAM%20lettre.htm>

[Une résolution type](#)



<http://www.greencoalitionverte.ca/parc/Extrait%202010-04-188%20Creation%20du%20parc%20ecologique%20de%20larchipel%20de%20Montreal.pdf>

[Lettres](http://www.greencoalitionverte.ca/parc/PPEAM%20lettre.htm)

<http://www.greencoalitionverte.ca/parc/PPEAM%20lettre.htm>

[Les espaces verts urbains et la santé](http://www.cyberpresse.ca/opinions/201004/16/01-4271221-les-espaces-verts-urbains-et-la-sante.php)

<http://www.cyberpresse.ca/opinions/201004/16/01-4271221-les-espaces-verts-urbains-et-la-sante.php>

[Pochette de presse 09 11 2010](http://www.greencoalitionverte.ca/parc/PPEAM%20pochette%20de%20presse%2009_11_2010.pdf)

[http://www.greencoalitionverte.ca/parc/PPEAM%20pochette%20de%20presse%2009\\_11\\_2010.pdf](http://www.greencoalitionverte.ca/parc/PPEAM%20pochette%20de%20presse%2009_11_2010.pdf)

## **b) bibliographie**

Cardinal, François. *Perdus sans la nature : pourquoi les jeunes ne jouent plus dehors et comment y remédier*. Montréal. Québec Amérique, 2010.

*CONTRAT DE VILLE 2003-2007*. Ville de Montréal – Gouvernement du Québec. Pages 40-42 le 28 janvier 2003.

Fletcher, David. *Public Consultation on Québec's Sustainable Strategy: Green Coalition Brief*. Montréal. Green Coalition inc. 2007

*Loi sur le développement durable* (L.R.Q., c. D-8.1.1) Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2006

*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Louv, Richard. *LAST CHILD IN THE WOODS: SAVING OUR CHILDREN FROM NATURE DEFICIT DISORDER*. Algonquin Books of Chapel Hill, Chapel Hill, North Carolina, a division of Workman Publishing, New York, New York. 2005.

*Politique de protection et mise en valeur des milieux naturels : Bilan 07 + 08*. Montréal. 2009.

*Présentation de M. Gérald Tremblay maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal*. Institut de politiques alternatives de Montréal. 3 décembre 2010

Rouleau, R. et al. (eds.). *Petite flore forestière du Québec*. Ministère des ressources naturelles du Québec. 1990.

*Secretariat of the Convention on Biological Diversity*. Global biodiversity outlook 2. Montréal, 81 +vii pages. 2006.

Tardif, B., G. Lavoie et Y. Lachance. *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2005.

Thiffault, C., *Atlas des bois de Montréal*. Environnement Québec, Communauté Urbaine de Montréal, ZIP Ville-Marie, Zip Jacques-Cartier. 2001.

## **c) cartes (2) ) à la toute fin**

[http://www.greencoalitionverte.ca/parc/oram\\_carte\\_couverture\\_foret.gif](http://www.greencoalitionverte.ca/parc/oram_carte_couverture_foret.gif)

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/atlas-en.htm>

*Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPEAM)*

18, avenue Alliance Montréal Québec H4K 2C6

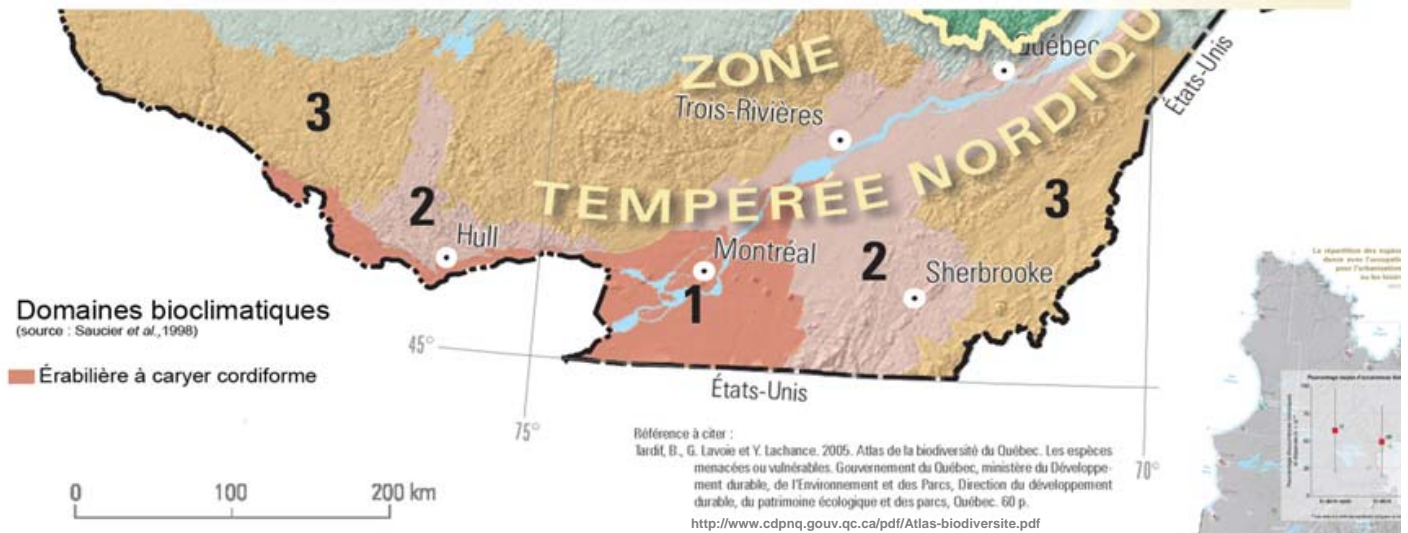
courriel: [parclarchipel2010@yahoo.com](mailto:parclarchipel2010@yahoo.com)

site web: <http://www.greencoalitionverte.ca/parc/Parc%20ecologique%20de%20lArchipel%20de%20Montreal.html>

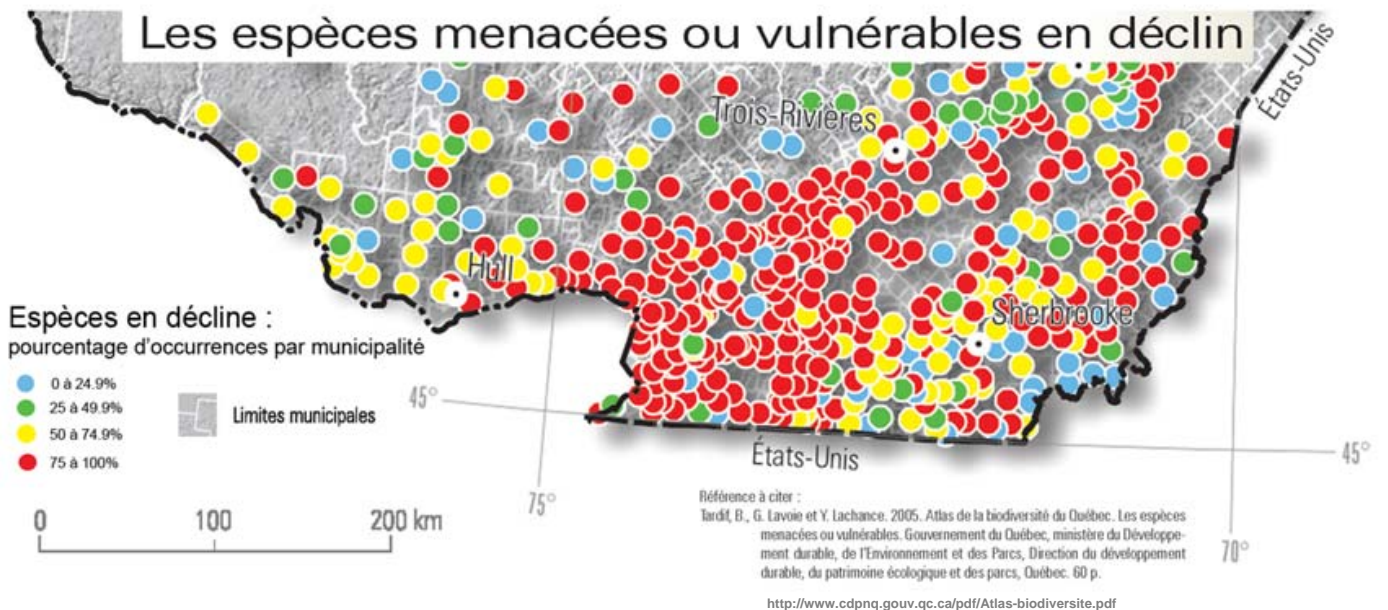
**La zone d'intervention pour le projet du Parc écologique de l'archipel de Montréal est située dans le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme, dans le sud-ouest du Québec. C'est dans ce domaine que la concentration des espèces en péril est la plus haute !**



### Les zones de végétation et les domaines bioclimatiques



### Cartes provenant de l'Atlas de la biodiversité du Québec (Tardif, Lavoie et Lachance, 2005)




# COUVERTURE FORESTIÈRE MUNICIPALE

Région administrative  
 MRC  
 Réserve  
 Municipalités  
 Données non-disponibles

**Couverture forestière (%)**

- de 15%
- 15% à < 30%
- 30% à < 50%
- 50% à < 70%
- 70% et +



**Sources des données:**

- Portrait du déboisement pour les périodes 1990-1999 et 1999-2002 pour les régions administratives de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Lanaudière, MENV, mai 2003.
- Répertoire des municipalités du Québec

